

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2014

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Etaient présents : Mr Jérôme BRUEL, Mr Sébastien MOUTON, Mme Anaïs MATHELIN, Mme Virginie BONNET, Mr Rémy DIAT, Mme Estelle ARU-LE GALL, Mme Bénédicte MAISONHAUTE, Mr André METTON, Mme Murielle MOLLON, Mme Nadine MEJEAN, Mr Raymond DURRET, Mme Hélène TERRY, Mme TIXIER DESTRE Florence, Mme Jacqueline PEYRARD, Mr Arnaud MIGNARD.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations prises lors du dernier conseil.

André METTON demande au conseil municipal de prendre la parole afin de dire que les deux conseillers de la liste opposée (lui-même et Mme MAISONHAUTE) ont reçu un courrier du Tribunal Administratif de Lyon dans lequel il est stipulé que Mr MOUTON, délégué de la liste « Nervieux/Grénieux » a constaté par écrit que le dimensionnement des bulletins de la liste « un nouvel élan pour Nervieux », lors du second tour du scrutin n'était pas conforme aux dimensions informées dans les circulaires préfectorales. Mr METTON informe le conseil que ces deux conseillers vont être convoqués au Tribunal afin de s'expliquer sur ce problème. Mr MOUTON informe le conseil municipal qu'il a lui aussi reçu une copie de ce courrier et qu'il a répondu par mail au Greffier du Tribunal qu'il ne souhaitait pas donner de suite à ce problème.

1. INDEMNITE DE FONCTION A UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Considérant le travail que représente la gestion de la voirie, du personnel communal technique et de l'entretien des bâtiments pour le conseiller municipal en charge de cette fonction, Monsieur le Maire propose qu'une indemnité soit versée à ce conseiller et imputée sur les indemnités versées aux maire et adjoints. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de verser une indemnité de 100 €, brut, mensuelle, à Monsieur Raymond DURRET, conseiller municipal délégué à la gestion de la voirie, du personnel communal technique et des bâtiments, à compter de son entrée en fonction soit le 6 avril 2014.
- d'imputer cette somme aux indemnités versées aux maire et adjoints au prorata de leurs indemnités respectives (44 € brut par mois pour le maire et 14 €/mois et par adjoint),
- de verser cette indemnité mensuelle.

2. ARRETE DE NOMINATION BASCULE :

Mr le Maire donne lecture de l'arrêté de nomination du titulaire et du suppléant pour la tenue de la régie de la bascule. Mr Raymond DURRET est nommé titulaire et Mr Didier VIALON est nommé suppléant de la tenue de la régie de la bascule.

3. ARRETE DE DELEGATION DES ADJOINTS :

◆ Premier adjoint :

A compter du 6 avril 2014, Mr MOUTON Sébastien est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Urbanisme,
- Bâtiments,
- Sécurité,
- Cimetière,
- Et affaires administratives,

◆ Deuxième adjoint :

A compter du 6 avril 2014, Mme MATHELIN Anaïs est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Questions relatives à la vie scolaire,
- Affaires sociales,
- Cantine,
- Ramassage scolaire,
- Aux finances,
- Au Conseil Municipal des Enfants,
- Et aux personnes âgées.

◆ Troisième adjoint :

A compter du 6 avril 2014, Mme BONNET Virginie est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Questions relatives à la vie associative,
- Vie culturelle et sportive,
- Animations,
- Communication,
- Jumelage.

◆ Quatrième adjoint :

A compter du 6 avril 2014, Mr DIAT Rémy est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Tourisme,
- Fleurissement,
- Assainissement,
- Espaces verts et environnement,

4. INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux du 06/04/2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par vote à bulletin secret, et avec effet immédiat au 6 avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 8,25 % par rapport à l'indice 1015, soit un montant brut mensuel de 313.62 € pour Mrs Sébastien MOUTON, Anaïs MATHELIN, Virginie BONNET et Rémy DIAT, il sera déduit de cette indemnité, et pour chacune des personnes sus-citées, la somme mensuelle de 14 € correspondant à la quote-part de l'indemnité au conseiller municipal chargé de la gestion de la voirie, les bâtiments et le personnel communal technique lié à la voirie et aux bâtiments.

Cette indemnité sera versée trimestriellement, pour un montant brut de 898.86 €

5. INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par vote à bulletin secret, et avec effet au 6 avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 31 % par rapport à l'indice brut 1015 soit un montant brut mensuel de 1 178.46 € pour Mr Jérôme BRUEL; il sera déduit de cette indemnité la somme mensuelle de 44 € bruts correspondant à la quote-part de l'indemnité au conseiller municipal chargé de la gestion de la voirie, du personnel communal technique et des bâtiments.

Cette indemnité sera versée trimestriellement pour un montant brut de 3 403.38 €.

6. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES COMMISSIONS INTERNES :

Le Conseil Municipal de Nervieux vote à l'unanimité les délégués des commissions internes :

<u>Urbanisme / Bâtiments</u>	Jérôme BRUEL, Maire
<u>Cimetière / sécurité / énergie / Handicap</u>	Sébastien MOUTON, Adjoint
<u>◆ Travaux bâtiments</u>	Rémy DIAT Murielle MOLLON Raymond DURRET
<u>◆ Sécurité</u>	Anaïs MATHELIN Raymond DURRET
<u>◆ Urbanisme / cimetière</u>	Raymond DURRET Arnaud MIGNARD
<u>◆ Energie</u>	Rémy DIAT
<u>◆ Handicap</u>	Murielle MOLLON Arnaud MIGNARD Raymond DURRET
<u>Affaires sociales / scolaires / Cantine / Ramassage scolaire/ Conseil Municipal des Enfants & Affaires scolaires / cantine / ramassage scolaire</u>	Jérôme BRUEL, Maire Anaïs MATHELIN, Adjointe Nadine MEJEAN Estelle ARU-LE GALL

& Affaires sociales

Murielle MOLLON
Jacqueline PEYRARD
Virginie BONNET

& Conseil Municipal des Enfants

Jacqueline PEYRARD
Nadine MEJEAN
Virginie BONNET
Serge TAMAIN
Jérôme BRUEL, Maire

**Vie associative / sportive /
culturelle / animations /
jumelage
communication**

Virginie BONNET, Adjointe

**☺ Vie associative / sportive /
Culturelle**

Arnaud MIGNARD
Estelle ARU-LE GALL
Nadine MEJEAN
Raymond DURRET

☺ Animations

Raymond DURRET
Jacqueline PEYRARD
TIXIER DESTRE Florence
Arnaud MIGNARD

☺ Communications

Sébastien MOUTON
Arnaud MIGNARD
Bénédicte
MAISONHAUTE

☺ Jumelage

Tourisme / fleurissement / espaces
verts / environnement /

assainissement

🌿 Tourisme

TIXIER DESTRE Florence
Jacqueline PEYRARD
Jérôme BRUEL, Maire
Rémy DIAT, Adjoint

🌿 Fleurissement

Jacqueline PEYRARD
Bénédicte
MAISONHAUTE
Estelle ARU-LE GALL

🌿 Espaces verts / environnement

Jacqueline PEYRARD
Estelle ARU-LE GALL
Bénédicte
MAISONHAUTE
André METTON

🌿 Assainissement

Bascule

Raymond DURRET
André METTON
Raymond DURRET
Didier VIALON

Commission appel d'offres

Jérôme BRUEL
Sébastien MOUTON
Anaïs MATHELIN
Raymond DURRET

<u>Suppléants</u>	Rémy DIAT Nadine MEJEAN André METTON
<u>Eau / Bombarde Titulaires</u>	Rémy DIAT Jean-Luc DURRIS
<u>Suppléants</u>	Raymond DURRET Arnaud MIGNARD
<u>Finances / assurances</u>	Nadine MEJEAN Hélène TERRY
<u>Chargé défense</u>	Sébastien MOUTON
<u>COBY</u>	Jérôme BRUEL Sébastien MOUTON
<u>Développement économique</u>	Florence TIXIER DESTRE Hélène TERRY
<u>Ressources humaines</u>	Hélène TERRY Raymond DURRET Anaïs MATHELIN Nadine MEJEAN
<u>Conseil municipal des sages</u>	Anaïs MATHELIN Serge TAMAIN Florence TIXIER DESTRE Jacqueline PEYRARD Raymond DURRET
SIEL titulaire Suppléant	Sébastien MOUTON Arnaud MIGNARD
SAFER :	Jérôme BRUEL Hélène TERRY André METTON
Syndicat du Forez :	Raymond DURRET André METTON
Barrage de Villerest titulaire Suppléant	ARU-LE GALL Estelle Rémy DIAT
Office du tourisme titulaire Suppléant	Nadine MEJEAN Hélène TERRY
Voirie	Raymond DURRET

7. DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

<u>Président :</u>	Jérôme BRUEL, Maire
<u>Membres titulaires :</u>	Sébastien MOUTON : 13 voix Anaïs MATHELIN : 11 voix Raymond DURRET : 10 voix

André METTON : 4 voix.

Membres suppléants : Rémy DIAT : 15 voix

Nadine MEJEAN : 15 voix

André METTON : 15 voix.

8. NOMINATION D'UN CONSEILLER DEFENSE :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la nécessité de nommer un conseiller municipal chargé des questions défense.

Monsieur le Maire propose de nommer à ce poste Monsieur Sébastien MOUTON, 1^{er} adjoint.

Après en avoir, le Conseil Municipal approuve cette nomination.

9. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

10. BUDGET ASSAINISSEMENT :

Mr le Maire présente au conseil municipal le budget assainissement. Après explication des lignes comptables, le budget est voté à 13 voix pour et deux blancs.

11. BUDGET COMMUNAL:

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal des grandes lignes du budget investissement communal, qui avait été voté lors du précédent mandat.

12. QUESTIONS DIVERSES:

◇ Commémoration du 8 mai 1945 :

La commémoration aura lieu le 8 mai à 10h30 sur la Place du Monument aux Morts. Les enfants du Conseil Municipal des Enfants ont été cordialement invités à cette occasion. L'Echo Musical de Balbigny interviendra afin de jouer les musiques traditionnelles. Une gerbe sera déposée par le président de la FNACA. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie.

◇ Foire du 20 mai :

La principale association organisatrice de cet évènement est le Comité des Fêtes. Toutefois, la Pétanque des Tilleuls et les conscrits participeront par la mise en place de buvettes et le Finerball par l'organisation des parkings.

La municipalité aidée de nombreux bénévoles récoltera l'argent des droits de places des exposants. Le bénéfice des places sera reversé en totalité au CCAS.

Lors de la réunion de préparation de la foire en date du 22 avril, il sera proposé de ne plus faire payer les places de parkings aux visiteurs.

◇ Elections européennes :

Les conseillers municipaux ont reçu par mail le tableau de tenu du bureau de vote pour les élections européennes qui se tiendront le 25 mai prochain.

◇ 66ème Critérium du Dauphiné :

L'adjoint en charge de la sécurité informe l'ensemble des conseillers de la course de vélo intitulée « 66^{ème} Critérium du Dauphiné » qui aura lieu le lundi 9 juin 2014 et qui traversera notre commune entre 11h30 et 14h00. A cette occasion, le centre de la commune sera réglementé par un arrêté afin de favoriser la circulation des cyclistes. Une convention avec la gendarmerie a été signée.

◇ Le Tour Roannais :

Cette course cycliste aura lieu le 31 mai 2014 et concernera la traversée du Bourg entre 15h30 et 17h30. Les cyclistes viendront de Pommiers passeront par le hameau de Grénieux pour se rendre à St Georges de Baroille.

◇ Marché nocturne UEC :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché nocturne organisé par l'Association UEC, sur le Champ de Foire.

◇ Place de parking privé :

Un administré de la commune, présent dans la salle, demande au maire sa place de parking privé situé Place des Associations.

◇ Réunion avec le personnel communal

Mr Le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers la réunion de présentation des élus à l'ensemble des employés municipaux le mardi 29 avril. Cette réunion devrait permettre à chacun de se présenter et de créer une ambiance chaleureuse entre toutes les personnes qui seront présentes.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 28 mai 2014.